

Rapport concernant l'application du règlement 313-2018 sur la gestion contractuelle

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Au moins une fois par année, à une date déterminée à la discrétion de la municipalité, cette dernière doit déposer, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son Règlement sur la gestion contractuelle (art. 938.1.2 C.M. et 573.3.1.2 L.C.V.). La loi ne prévoit aucune exigence particulière relativement au contenu de ce rapport.

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement sur la gestion contractuelle.

L'adoption du Règlement 313-2018 relatif à la gestion contractuelle a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui comporte une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieur au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu d'un seuil établi par le Ministre.

La Municipalité se donne ainsi la possibilité d'accorder des contrats de gré à gré jusqu'au seuil décrété par le Ministre. Ce seuil étant de 121 200 \$ depuis octobre 2022.

Le règlement 313-2018 peut être consulté sur le site internet de la municipalité à : <https://www.stcomelinier.com/medias/fichier/pages/reglements-municipaux/313-2018-gestion-contractuelle.pdf>

Voici les contrats de 25 000 \$ et plus octroyés pendant l'année 2023 :

Fournisseurs	Contrat	Type	Montant
Aquatech	Échantillonnage eau potable, eaux usées, opérateur remplacement	Gré à gré	119 694 \$
Excavation Paul Jacques Inc.	Déneigement village	Appel d'offres (SEAO)	247 101 \$

Excavation Paul Jacques Inc.	Fourniture gravier	Invitation	95 538 \$
FQM assurances Inc.	Assurances	Gré à gré	101 230 \$
Giroux & Lessard ltée	Réfection rue Grenier (versements #3 et 4)	Appel d'offres (SEAO)	374 937 \$
Groupe Puitbec	Recherche eau souterraine	Invitation	88 958 \$
Laforest Nova Aqua Inc.	Recherche eau souterraine	Gré à gré	44 611 \$
Les Huiles Marcel Gagnon Inc.	Diesel	Invitation	69 480 \$
Les industries Harnois	Fourniture et installation dôme (abri à sel)	Invitation	45 099 \$
Les mini pavages J.P. Poulin Inc.	Réparation d'asphalte	Gré à gré	37 014 \$
Propane GRG Inc.	Propane	Invitation	42 730 \$
Services Sanitaires D.F. de Beauce	Cueillette et transport de matières résiduelles	Appel d'offres (SEAO)	80 871 \$
Simetech environnement	Vidange boue étang (versement #2)	Appel d'offres (SEAO)	33 676 \$
Stantec Experts-conseils Ltée	Mise à niveau route 173	Gré à gré	34 092 \$
Transport Adrien Roy et Filles Inc.	Abat-poussière	Invitation	46 085 \$
Tremblay, Bois, Mignault & Lemay	Conseils juridiques	Gré à gré	40 126 \$

La Municipalité peut conclure des contrats selon les trois principaux modes de sollicitation possible : le contrat conclu de gré à gré, le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public (SEAO). Il est à noter que le Règlement

313-2018 relatif à la gestion contractuelle prévoit, sous certaines réserves, que la municipalité peut passer tout contrat comportant une dépense inférieure au seuil décrété par le Ministre de gré à gré. Pour les contrats de gré à gré, la Municipalité doit favoriser, si possible, la rotation parmi les fournisseurs potentiels.

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement 313-2018 relatif à la gestion contractuelle.

Vous pouvez consulter la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat sur le site internet de la municipalité à :

<https://www.stcomelinere.com/medias/fichier/pages/rapports-annuels-et-contrats-municipaux/politique-sur-le-traitement-des-plaintes.pdf>

Le rapport déposé mentionne que l'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.

Déposé le 11 mars 2024 lors du conseil.



Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-trésorière

